

# Règlement intérieur pour le MARATHON PHOTO LENS 2024

## Article 1 : Objet du Marathon Photo

Pas-de-Calais Tourisme organise un événement autour de la photographie intitulé « Marathon Photo Lens 2024 » pour permettre à tous les adolescents ou adultes, à travers un regard personnel et original, de partir à la découverte du patrimoine de la ville de Lens et de la destination Autour du Louvre-Lens.

Ce Marathon Photo sera ouvert à deux catégories (smartphone et boîtiers numériques) et il sera composé de six thèmes définis dans le cadre du Marathon Photo. Les thèmes seront dévoilés le jour de l'événement.

La date retenue est celle du samedi 1er juin 2024.

## Article 2 : Conditions de participation

Le Marathon Photo est ouvert à toutes et à tous les photographes amateurs à partir de l'âge de 15 ans.

Les membres du jury ainsi que les organisateurs et leurs équipes ne peuvent pas participer à l'événement.

La participation au Marathon Photo entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

En participant à ce Marathon Photo, les photographes s'engagent :

- A être l'auteur des photos transmises ;
- A présenter une seule photographie par thème ;
- A respecter lors de la prise de vue, une démarche ne portant pas préjudice aux personnes et/ou aux lieux photographiés.

Les photos pourront être prises à partir de 9h30 et jusqu'à 17h30. Elles devront être remises au plus tard par mail le lendemain de l'événement (dimanche 2 juin) avant minuit, en format JPG/JPEG (pas de format RAW), sans modifications ou transformations via un logiciel externe. Seuls sont admis les réglages à

partir de votre boîtier photo. L'utilisation du flash est autorisée, mais pas celle de filtres ou tout autre accessoire. Pour les photographies réalisées dans la catégorie « smartphone », les participants pourront utiliser l'application de prise de vue de leur choix (exemple : Hipstamatic) ou tout simplement celle du téléphone.

**Aucun appareil photo ne sera prêté. Il est à la charge de chacun de venir équipé d'un appareil photo numérique ou d'un smartphone.**

## Article 3 : Catégories du Marathon Photo

**Le Marathon Photo est ouvert aux participants suivants :**

- Adolescents (pour les jeunes de 15 à 17 ans). Les adolescents devront être accompagnés par un adulte de leur choix et devront certifier d'une autorisation parentale pour participer à l'événement.

- Adultes (à partir de 18 ans).

**L'événement est ouvert à deux catégories de photographie :**

- Photographies réalisées avec un boîtier photo numérique.

- Photographies réalisées avec un téléphone portable (caméra intégrée).

Les participants ne pourront pas s'inscrire aux deux catégories à la fois.

## Article 4 : Durée du Marathon Photo

Le Marathon Photo aura lieu le samedi 1er juin 2024 à Lens. Le lieu de rendez-vous est situé à l'Autre Estaminet au 5 Pl. Jean Jaurès, 62300 Lens. L'accueil des participants aura lieu à partir de 8h45. Les participants recevront une feuille de route avec le déroulement de la journée.

Six thèmes à photographier seront proposés et seront à réaliser dans la journée (jusqu'à 17h30).

La date limite des inscriptions est fixée au samedi 18 mai 2024. Les inscriptions sont à remplir en ligne [en cliquant ici](#). En cas de

désistement, merci de nous le faire part en amont de l'événement en nous écrivant sur [marathonphotolens2024@gmail.com](mailto:marathonphotolens2024@gmail.com).

Les informations dédiées à l'événement sont visibles sur la [page d'accueil du site internet de Pas-de-Calais Tourisme](#).

### Article 5 : Conditions de participation

La participation au Marathon Photo est gratuite. Un parcours sera proposé aux participants le jour du Marathon sur le point de rendez-vous. Ce parcours n'est pas obligatoire, la seule obligation est que les photos soient prises dans la ville de Lens et que les points de rendez-vous soient respectés dans les délais impartis.

Sont exclus, les photographes professionnels et les membres du jury du concours ainsi que les organisateurs, partenaires, et leurs équipes respectives.

Chaque participant, devra obligatoirement être l'auteur de la photo envoyée et ne peut présenter qu'une photo par thème au Marathon Photo.

Les photographes devront envoyer leurs images par mail à l'adresse [marathonphotolens2024@gmail.com](mailto:marathonphotolens2024@gmail.com).

#### Précision sur les photographies remises :

- Photos en couleur ou en noir et blanc.
- Format jpg (qualité maximale).
- Accompagnées du numéro d'anonymat du participant (donné par l'organisateur), de l'adresse-mail et postale, ainsi que du numéro de téléphone.
- Renommé les photos avec le numéro d'anonymat et le thème correspondant à la photo.
- Une courte phrase (légende) détaillant la prise de vue envoyée est également demandée lors de l'envoi des photos.

Un accusé de réception comportant la date et le numéro d'enregistrement du dossier d'inscription sera transmis à chaque participant par Pas-de-Calais Tourisme courant mai.

**Les personnes mineures devront fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal** (voir annexe 1 au présent règlement).

### Article 6 : Jury et sélections

Le jury du Marathon Photo, sous la présidence de Jean-Michel André, aura pour mission de sélectionner à huis clos les photographies des candidats présentés de façon anonyme.

Les personnes chargées de réceptionner les photographies seront les seules à avoir connaissance du nom des photographes.

#### Les critères de sélection seront :

- le respect du thème,
- la qualité artistique (esthétique et qualité de la photographie, démarche et approche de l'auteur, puissance d'évocation de l'image),
- L'originalité de la prise de vue.

En cas d'ex aequo, les membres du jury pourront départager les photographes en attribuant un point supplémentaire pour la photographie la plus originale et son lien avec le patrimoine de la ville de Lens.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas les thèmes du Marathon Photo ou son règlement.

Seront éliminées :

- Les photographies présentant un aspect litigieux.
- Les photographies reçues après la date de clôture des envois de l'ensemble des photos.
- Les photographies non réalisées dans la ville de Lens.
- Les photographies portant une inscription, ou bien pouvant porter tort à des personnes ou institutions tierces tant implicitement qu'explicitement.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

### Article 7 : Prix et récompense

Pas-de-Calais Tourisme et ses partenaires prévoient 3 prix par catégorie (première, deuxième et troisième place).

6 lauréats au total pour les catégories (3 pour les « smartphones » et 3 pour les « boîtiers photos »).

Il n'y aura pas de distinction entre les adolescents et les adultes.

Pas-de-Calais Tourisme et ses partenaires prévoient également 6 prix pour les meilleures photographies des 6 thèmes de l'événement.

Au total, il y aura donc 12 lauréats.

### **Premier prix**

- Bracelet terril rouge de la marque ALL
- Tirage photo au format 20x30 cm
- Bon photo de 30€
- Séjour 2J/1 Nuit à l'hôtel du Louvre-Lens + restaurant Galibot
- Livre photo

### **Deuxième prix**

- Bracelet terril bleu de la marque ALL
- Tirage photo au format 20x30 cm
- Bon photo de 20€
- Abécédaire culinaire
- Dîner pour 2 à l'Atelier du Cerisier à Lens
- Livre photo

### **Troisième prix**

- Bracelet terril noir de la marque ALL
- Tirage photo au format 20x30 cm
- Bon photo de 15€
- Livre photo "52 défis photo de voyage"
- Visite guidée "l'Art déco à Lens" avec l'Office de tourisme de Lens-Liévin

- **1 tirage photo au format 20x30 cm pour la 1ère place de chaque thème.**

Les participants seront informés par courriel des modalités de remise des résultats.

Les photos primées et sélectionnées pourront être utilisées pour un usage de communication autour de l'événement sur tout support.

En cas de participation insuffisante à ce Marathon Photo, celui-ci sera annulé.

Les résultats seront publiés sur le site internet de Pas-de-Calais Tourisme et les réseaux sociaux.

### **Article 8 : Responsabilités et droits photographiques**

La participation au Marathon Photo entraîne expressément pour les lauréats l'acceptation

du droit de reproduction de leurs photos au bénéfice des organisateurs et de leurs partenaires sur tout support et sans limitation géographique.

À chaque publication, Pas-de-Calais Tourisme et/ou ses partenaires mentionneront le nom du photographe.

Les participants au Marathon Photo doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les photos ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes photographiés.

Pas-de-Calais Tourisme décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées. Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées, il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image (annexe 2).

Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin) ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (prise dans un espace public sans individualisation d'une personne), l'obtention de cette autorisation n'est pas nécessaire.

Pas-de-Calais Tourisme se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le Marathon Photo et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent (ex : perturbations climatiques).

L'auteur de la photo renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque Pas-de-Calais Tourisme fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale. Il reconnaît que Pas-de-Calais Tourisme ne peut en aucun cas être obligée de publier sa photo. Il accepte par ailleurs, dans le cas où Pas-de-Calais Tourisme utiliserait la photo, que celle-ci soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits.

Pas-de-Calais Tourisme n'est pas responsable civilement des actes des participants. Aussi,

elle enjoint chaque participant à ne pas nuire à l'ordre public.

### **Article 9 : Acceptation du règlement**

L'inscription au Marathon Photo vaut acceptation du présent règlement par les participants. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

Le présent règlement est disponible sur le site internet de Pas-de-Calais Tourisme.

### **Article 10 : Informations complémentaires**

Pour tout complément d'information, merci de nous contacter par mail sur l'adresse [marathonphotolens2024@gmail.com](mailto:marathonphotolens2024@gmail.com)